



Règlement de pêche de l'étang de la Sagne 2023

Ouverture de la pêche **le samedi 04 mars 2023**

Fermeture de la pêche **le dimanche 29 octobre 2023**

JOURS DE PÊCHE/ ACCESSIBILITE DE 7H AU COUCHER DU SOLEIL :

mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
Ouverture le 04							Fermeture le 29
Du mercredi au dimanche	Du mercredi au dimanche et jours fériés + tous les jours du 09 au 23 (vacances scolaires zone A)	Du mercredi au dimanche et jours fériés	Du mercredi au dimanche et jours fériés	Tous les jours	Tous les jours	Du mercredi au dimanche	Du mercredi au dimanche

De 7h à la tombée de la nuit l'étang sera accessible à partir du 04 mars jusqu'au 30 juin et du 1^{er} septembre au 29 octobre 2023 du mercredi au dimanche et les jours fériés (+ ouvert tous les jours pendant les vacances scolaires de printemps zone A), puis ouvert tous les jours en juillet et août.

A noter : L'étang sera fermé les veilles de lâchers de truites, à savoir : **les vendredis 3 et 24 mars, 07 avril et 05 mai.**

VENTE DES CARTES

La vente des cartes s'effectuera prioritairement :

- **A Sauret Besserve : Mairie** /aux horaires d'ouverture (les mardis et mercredis toute la journée et le vendredi de 15 h 00 à 18 h 00).
- **A St Gervais d'Auvergne** : Bureau de tabac/ Agnès CHAMBON/ rue Mercière/du lundi au samedi de 7h30-12h30 et de 14h30 à 19h et le dimanche de 8h à 12h).
- **A St Georges de Mons** : Fleuriste Eglantine/Josiane THOMAS/avenue de la Libération/ du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 12h.

Ou à défaut, sur place, en contactant les référents suivants :

- Jocelyne LELONG / 07.63.73.18.01.
- Jean Marc TREMOUILLE / 06.50.85.17.19
- Sébastien PINEL / 07.69.66.35.80

TARIFS 2023

Cartes	Tarifs	Nombre de lignes
Annuelles adulte	70 euros	3 dont 1 à coup
Annuelles jeune (12 à 16 ans)	25 euros	3 dont 1 à coup
Mensuelles (30 jours suivis)	35 euros	3 dont 1 à coup
Journalières	10 euros	3 dont 1 à coup

- La pêche est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans (une ligne autorisée) accompagnés d'un adulte en possession d'une carte.

-Le nombre de cannes à pêche n'est pas cumulable avec le nombre de cartes de pêche (maximum 3 par pêcheur).

TAILLE ET NOMBRE DE PRISES :

Espèce	Commentaires	Nombre de prises/ pêcheur
Truite		5/ jour
Tanche		5/ jour
Carpe	-Poids compris entre 2 et 5 kg -Hameçons sans ardillon, sac de conservation interdit	1/ jour
Brochet	Au vif uniquement armé d'un hameçon simple	1/ an/ 60cm minimum
Perche> 200g	plus de 200 g	1/ jour
Perche<200g	moins de 200g	4 kg/jour
Carpe amour	Remise à l'eau obligatoire	
Sandre	Remise à l'eau obligatoire	
Tout poisson ne faisant pas la taille	Remise à l'eau obligatoire	

PÊCHE DE NUIT :

7 postes : **réservee aux détenteurs de cartes annuelles uniquement.** Tarifs : 10€/nuit /pêcheur.
Possibilité d'inviter un pêcheur : 15€/nuit/invité

Dates et modalités : du vendredi 13h au dimanche soir sur inscription auprès de : Jean Marc TREMOUILLE / 06.50.85.17.19 ou Sébastien PINEL / 07.69.66.35.80

31/03-02/04	14/04-16/04	28/04-01/05	12/05-14/05	26/05-29/05	09/06-11/06	23/06-25/06	07/07-09/07
21/07-23/07	04/08-06/08	18/08-20/08	01/09-03/09	15/09-17/09	29/09-01/10	13/10-15/10	27/10-29/10

REGLEMENT GENERAL :

AUTORISÉ :	INTERDIT :
- L'amorçage doit se faire de façon raisonnable	- Canotage, baignade, baignade des chiens
- Pêche à 3 lignes adultes dont 1 ligne à coup (+ 1 ligne pour enfant de moins de 12 ans)	- Sac de conservation interdit pour la carpe
- Stationnement temporaire aux abords de l'étang et sur la digue pour décharger le matériel.	- Camping
- Chiens tenus en laisse	- Pêche de nuit (hors dates fixées sur ce document et affichées sur site)
- pêche à la dandine avec appâts naturels	- De rentrer dans l'eau
	- Ligne en Tresse
	- Pêche au sang
	- Pêche au leurre, à la cuillère
	- Pêche au zig
	- bateau amorceur

RECOMMANDATIONS ET SAVOIR VIVRE

- Les postes de pêche et leurs alentours doivent être laissés propres : des poubelles et des casiers pour le verre sont à votre disposition, mais dans la mesure du possible, nous vous remercions de rapporter vos déchets.

- Respectez l'environnement et aidez-nous à le préserver !

A SAURET-BESSERVE, le 10 février 2023

Le Maire

Serge COMPTE

